

Auto-évaluation 4 page 49

Sésamath

Maths 2de



Dans la liste des nombres entiers de 0 à 20, citer

- 1 les nombres impairs;
- 2 les nombres divisibles par 3;
- 3 les nombres impairs ou divisibles par 3;
- 4 les nombres impairs non nuls et divisibles par 3.

- 1 les nombres impairs;

1 les nombres impairs;

1 ; 3 ; 5 ; 7 ; 9 ; 11 ; 13 ; 15 ; 17 ; 19.

2 les nombres divisibles par 3;

2 les nombres divisibles par 3;

0 ; 3 ; 6 ; 9 ; 12 ; 15 ; 18.

3 les nombres impairs ou divisibles par 3;

3 les nombres impairs ou divisibles par 3;

On liste les nombres seulement impairs, les nombres seulement divisibles par 3 et ceux qui sont les deux à la fois.

3 les nombres impairs ou divisibles par 3;

On liste les nombres seulement impairs, les nombres seulement divisibles par 3 et ceux qui sont les deux à la fois.

0 ; 1 ; 3 ; 5 ; 6 ; 7 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13 ; 15 ; 17 ; 18 et 19.

4 les nombres impairs non nuls et divisibles par 3.

- 4 les nombres impairs non nuls et divisibles par 3.

On liste les nombres qui sont dans la liste des nombres impairs (q 1) et aussi dans celle des nombres divisibles par 3 (q 2).

- 4 les nombres impairs non nuls et divisibles par 3.

On liste les nombres qui sont dans la liste des nombres impairs (q 1) et aussi dans celle des nombres divisibles par 3 (q 2).

3 ; 9 et 15.